

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3076

21 décembre 2012

SOMMAIRE

Ariton S.A147624	Invesco Asia RE Korea Holdings S.à.r.l 14760
Blackstone/GSO Debt Funds Europe (Lu-	INVESCO European Hotel Real Estate II
xembourg) S.à r.l	S.à r.l
Blueswan S.A	IPEF III Holdings No 8 S.A
Bora Securitisation Luxembourg S.à r.l.	JAPI14760
147604	Labo MD Luxembourg S.A14760
Cabinet Vétérinaire HILGER-WEBER Sàrl	Lantiq Intermediate Holdco S.à r.l 147630
147602	Lavande147642
Champ Cargosystems S.A147603	Lobelia S.à r.l
DEFILUX (Développement et Finance Lu-	L-Travaux Sàrl14760
xembourg) S.A147648	Lux-Audit S.A
EB Consultants S.à r.l147602	Minerfer S.A14760
Ecogest S.A147602	Muse S.à.r.l
Eikon Mezzanine Income S.A147602	Pall Center Exploitation S.A14762
Eikon Mezzanine Invest III S.A147602	Pall Food Company14762
Erei SA147603	Parker Hannifin Holding EMEA S.à r.l 14760
Euro Mall Luxembourg JV S.à r.l147639	Pearson Luxembourg Holdings147609
European Commercial Industrial Compa-	R3 Treatment Holdings (Luxembourg) S.à
ny147603	r.l147633
Ficel Group S.A147603	Recylnvest S.A14764
Fiduciaire Centrale du Luxembourg S.A.	RGI Co-Invest 1 S. à r.l
147603	RGI Co-Invest 2 S. à r.l
Fiducie Consult S.à r.l	RL LUX Holding S.à r.l
Flight Butler147604	Shiofra 2 S.à r.l
Germany White Invest S.A147604	SREI (Captiva) S.à r.l
Greca S.A147604	TTG Cayuga Bavaria Holdco S.à r.l147610
G. Scheuer, S.à r.l147604	Welcome Invest S.A
Hirha S.A147605	Xasteria Capital S.à r.l
HWB Accounting S.à r.l 147605	YAO Investments S.à r.l
Immoneuf Sàrl147605	Ziwat-IPC.eu
Immoteca s.à r.l147606	Ziwat-ii C.eu
Industrial Business Management Holding	



EB Consultants S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 84.211.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012156939/9.

(120207229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2012.

Cabinet Vétérinaire HILGER-WEBER Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3230 Bettembourg, 33, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 144.166.

Le bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012156867/9.

(120207955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2012.

Blueswan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 89.200.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012156851/9.

(120207329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2012.

Ecogest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 74.347.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012156940/9.

(120207260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2012.

Eikon Mezzanine Income S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 112.087.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012156942/9.

(120207872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2012.

Eikon Mezzanine Invest III S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 112.083.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012156943/9.

(120207809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2012.



Erei SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 115.034.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012156950/9.

(120207328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2012.

European Commercial Industrial Company, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 29.324.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012156958/9.

(120207228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2012.

Ficel Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 137.321.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012156976/9.

(120207243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2012.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 57.321.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012156979/9.

(120207225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2012.

Fiducie Consult S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3429 Dudelange, 208, route de Burange.

R.C.S. Luxembourg B 104.496.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012156980/9.

(120207316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2012.

Champ Cargosystems S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 2, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 96.736.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012156330/9.

(120206563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2012.



Welcome Invest S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 66.245.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012156727/9.

(120206337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2012.

Bora Securitisation Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 110.396.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012156837/9.

(120207402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2012.

Flight Butler, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 139.426.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012156986/9.

(120207632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2012.

G. Scheuer, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4390 Pontpierre, 40, rue d'Europe.

R.C.S. Luxembourg B 41.311.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012156994/9.

(120207317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2012.

Germany White Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 125.007.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012157012/9.

(120207781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2012.

Greca S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 82.923.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012157025/9.

(120207191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2012.



Hirha S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 71.414.

Par la présente, je remets avec effet immédiat ma démission en tant qu'administrateur de votre estimée société. Le 23 novembre 2012. Alain Vasseur.

Référence de publication: 2012157047/9.

(120207656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2012.

HWB Accounting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 57.903.

Madame Françoise STEFFENS a démissionné de son mandat de gérant avec effet au 1 er décembre 2012.

Monsieur Jean-Guy BRAND est désormais gérant unique de la société.

Référence de publication: 2012157049/9.

(120207294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2012.

Industrial Business Management Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 13, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 72.549.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012157057/9.

(120207082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2012.

Invesco Asia RE Korea Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 87.374,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 158.857.

Der Gesellschafter Invesco Asian Real Estate Partners II L.P. hat seinen Sitz nach 43-45 Portman Square, London, W1H 6LY, Großbritannien verlegt.

Référence de publication: 2012157060/9.

(120207789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2012.

INVESCO European Hotel Real Estate II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 142.600.

Der Jahresabschluss zum 30 June 2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012157061/9.

(120207787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2012.

Immoneuf Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 28, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 94.725.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012157073/9.

(120207851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2012.



Immoteca s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3490 Dudelange, 24-26, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 125.345.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012157074/9.

(120207306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2012.

IPEF III Holdings No 8 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 76.661.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012157091/9.

(120207327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2012.

JAPI, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 130.511.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012157096/9.

(120207209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2012.

L-Travaux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5366 Munsbach, 134, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 99.598.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012157114/9.

(120207207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2012.

Labo MD Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 74.858.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012157116/9.

(120207083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2012.

Lobelia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 10-12, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 138.593.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012157124/9.

(120207905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2012.



Minerfer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 97.970.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012157190/9.

(120207821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2012.

Lux-Audit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 57, rue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 25.797.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012157149/9.

(120207264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2012.

Muse S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 32, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 90.475.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012157196/9.

(120207727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2012.

Parker Hannifin Holding EMEA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 158.169.

Les comptes annuels au 30 Juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Référence de publication: 2012157231/9.

(120207897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2012.

SREI (Captiva) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 149.074.

Il est porté à connaissance du Registre que Iskandar Darongke Lalisang, gérant de la Société, a changé d'adresse professionnelle comme suit:

de:

30, Guirlande, NL - 2946 La Haye

vers le:

Barbara Strozzilaan 364, Eurocenter II 4 th Floor, 1083 HN Amsterdam.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012157320/18.

(120207588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2012.



RL LUX Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse. R.C.S. Luxembourg B 163.377.

Auszug des Gesellschaftlerheschluss vom 29, November 2012

Am 29. November 2012 fasste die alleinige Gesellschafterin folgende Beschlüsse;

- 1. Das Mandat von Frau Birgit Weber als Geschäftsführerin, mit Zeichnungsbefugnis A, mit sofortiger Wirkung zu beeneden.
- 2. Frau Claudia Hagleitner, geboren am 8. November 1975 in Kitzbühel (Österreich) mit Wohnsitz in 10/10, Bechardgasse, A-3 030 Wien als Geschäftsführerin, mit Zeichnungsbefugnis A mit sofortiger Wirkung zu ernennen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, der 3. Dezember 2012.

Für die Gesellschaft

Unterschrift

Référence de publication: 2012157281/18.

(120207649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2012.

RGI Co-Invest 2 S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 130.733.

Il est porté à connaissance du Registre que Iskandar Lalisang, gérant de la Société, a changé d'adresse professionnelle comme suit:

de:

208, Herengracht, NL- 1016BS Amsterdam

vers le

Barbara Strozzilaan 364, Eurocenter II 4 th Floor, 1083 HN Amsterdam.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012157280/18.

(120207590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2012.

RGI Co-Invest 1 S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 130.921.

Il est porté à connaissance du Registre que Iskandar Lalisang, gérant de la Société, a changé d'adresse professionnelle comme suit:

de:

208, Herengracht, NL - 1016BS Amsterdam

vers le:

Barbara Strozzilaan 364, Eurocenter II 4 th Floor, 1083 HN Amsterdam.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012157279/18.

(120207591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2012.



Pearson Luxembourg Holdings, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 3.695.424.300,00.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 17, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 100.716.

EXTRAIT

Par résolution prise par le conseil de gérance de la Société en date du 10 octobre 2012, il a été décidé de transférer le siège social de la Société actuellement situé au 67, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à l'adresse suivante avec effet au 1 er décembre 2012:

- 17, rue Glesener, L-1631 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 Novembre 2012.

Pour la Société Pearson Luxembourg Holdings, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012157234/18.

(120207438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2012.

Shiofra 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 143.759.

M. Robert Quinn a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société en date du 31 octobre 2012.

Le nombre de gérant a été réduit de 5 à 4.

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

- M. Simon Barnes, gérant
- M. lain Macleod, gérant
- M. Jens Hoellermann, gérant
- M. lan Kent, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012157431/18.

(120207806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2012.

YAO Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 9.100.000,00.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F.D. Roosevelt. R.C.S. Luxembourg B 120.608.

AUSZUG

Aus den Beschlüssen des Alleinigen Gesellschafters der Gesellschaft vom 19. November 2012 geht hervor, dass der Alleinige Gesellschafter der Gesellschaft (i) den Rücktritt von Frau Dr. Inge Schulz als Geschäftsführerin B der Gesellschaft, zum 30. November 2012, zur Kenntnis genommen und akzeptiert hat und (ii) Frau Mag. Eva Pöttler, geboren am 16. Januar 1972 in St. Johann/Pongau, Österreich, mit beruflicher Anschrift in A-1130 Wien, Hietzinger Kai 101-105, Österreich, mit Wirkung ab 1. Dezember 2012 und auf unbestimmte Zeit, zur Geschäftsführerin B der Gesellschaft ernannt hat.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für gleichlautenden Auszug

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2012157408/18.

(120207330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2012.



TTG Cayuga Bavaria Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe. R.C.S. Luxembourg B 172.871.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the eighth of November.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

CAYUGA LAKE FUND, L.P., a Delaware limited partnership, having its registered office at c/o The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, registered with Delaware Department of State - Division of Corporations

here represented by Mr. Brendan KLAPP, employee, with professional address at Belvaux, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on 7 November 2012.

Said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in his hereabove stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

1. Corporate form and Name. This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of "TTG Cayuga Bavaria Holdco S.à r.l." (the "Company"), a private limited company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law").

2. Registered office.

- 2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
 - 2.2 The Registered Office may be transferred:
 - 2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by:
 - (a) the Sole Manager (as defined in Article 8.2) if the Company has at the time a Sole Manager; or
 - (b) the Board of Managers (as defined in Article 8.3) if the Company has at the time a Board of Managers; or
- 2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these Articles including Article 13.4 and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law ("Luxembourg Law").
- 2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Sole Manager or the Board of Managers as appropriate.
 - 2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Objects. The objects of the Company are:

- 3.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;
- 3.2 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;
- 3.3 to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;
- 3.4 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;
- 3.5 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) think fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;



- 3.6 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) think fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;
- 3.7 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;
- 3.8 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security, including the guarantee and provision of security for the performance of the obligations of and the payment of any money (including capital, principal, premiums, dividends, interest, commissions, charges, discount and any related costs or expenses whether on shares or other securities) by any person including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person which is for the time being a member or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or is associated with the Company in any business or venture, with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property, assets or by other means; for the purposes of this Article 3.8 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of (including by advance of money, purchase of or subscription for shares or other securities and purchase of assets or services), indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness of any other person;
- 3.9 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;
- 3.10 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favor of any person) that are in the opinion of the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

5. Share capital.

- 5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.00) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares of one euro (EUR 1.00) each having such rights and obligations as set out in these Articles. In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.
- 5.2 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles.
 - 5.3 All Shares have equal rights subject as otherwise provided in these Articles.
 - 5.4 The Company may repurchase, redeem and/or cancel its Shares subject as provided in the 1915 Law.

6. Indivisibility of shares.

- 6.1 Each Share is indivisible.
- 6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

7. Transfer of shares.

- 7.1 During such time as the Company has only one Shareholder, the Shares will be freely transferable.
- 7.2 During such time as the Company has more than one Shareholder:
- 7.2.1 Shares may not be transferred other than by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares have agreed to the transfer in general meeting;
- 7.2.2 Shares may not be transmitted by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares held by the survivors have agreed to the transfer or in the circumstances envisaged by article 189 of the 1915 Law;
 - 7.2.3 The transfer of Shares is subject to the provisions of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

8. Management.

8.1 The Company will be managed by one or more managers ("Managers") who shall be appointed by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.



- 8.2 If the Company has at the relevant time only one Manager, he is referred to in these Articles as a "Sole Manager".
- 8.3 If the Company has from time to time more than one Manager, they will constitute a board of managers or conseil de gerance (the "Board of Managers").
- 8.4 A Manager may be removed at any time for any legitimate reason by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.
- **9. Powers of the managers.** The Sole Manager, when the Company has only one Manager, and at all other times the Board of Managers, may take all or any action, which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to be decided upon by the Shareholders.
- **10. Representation.** Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the following are authorised to represent and/or bind the Company:
 - 10.1 if the Company has a Sole Manager, the Sole Manager;
 - 10.2 if the Company has more than one Manager, any two Managers;
 - 10.3 any person to whom such power has been delegated in accordance with Article 11.
- 11. Agent of the managers. The Sole Manager or, if the Company has more than one Manager, any manager may delegate any of their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and will determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Board meetings.

- 12.1 Meetings of the Board of Managers ("Board Meetings") may be convened by any Manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.
- 12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorized representative.
- 12.3 A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative (a "Manager's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Manager can act as representative for more than one other Manager at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two Managers are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under Article 12.5.
- 12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of the Managers are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.
- 12.5 A Manager or his Manager's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of conference telephone, video conference or similar form of communications equipment (initiated from Luxembourg) provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Managers shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of directors (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place.
- 12.6 A resolution in writing signed by all the Managers (or in relation to any Manager, his Manager's Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Managers concerned. For the avoidance of doubt, written resolution shall be avoided in case the Company has to decide any important or strategic decisions.
- 12.7 The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Manager present at the Meeting.

13. Shareholders' resolutions.

- 13.1 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.
- 13.2 Subject as provided in Articles 13.3, 13.4 and 13.5, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by Shareholders holding more than half of the Shares, provided that if that figure is not reached at the first meeting or first written consultations, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter and the resolution may be passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.
- 13.3 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their participation in the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.
- 13.4 Subject as provided in Article 13.3, any resolution to change these Articles (including a change to the Registered Office), subject to any provision of the contrary, needs to be passed by a majority in number of the Shareholders representing three quarters of the Shares.



- 13.5 A resolution to determine the method of liquidating the Company and/or to appoint the liquidators needs to be passed by at least half of the Shareholders representing three quarters of the Shares.
- 13.6 A meeting of shareholders may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.
- 13.7 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.
- 13.8 If at the time the Company has no more than twenty-five Shareholders, Shareholders' Resolutions may be passed by written vote of Shareholders rather than at a meeting of Shareholders provided that each Shareholder receives the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and gives his vote in writing.

14. Business year.

14.1 The Company's financial year starts on 1 st January and ends on the 31 st December of each year.

15. Distributions on shares.

- 15.1 From the net profits of the Company determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.
- 15.2 Subject to the provisions of Luxembourg Law and the Articles, the Company may by resolution of the Shareholders declare dividends in accordance with the respective rights of the Shareholders.
- 15.3 The Sole Manager or the Board of Managers as appropriate may decide to pay interim dividends to the Shareholder (s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s).
- **16. Dissolution and Liquidation.** The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with Luxembourg Law and Article 13. If at the time the Company has only one Shareholder, that Shareholder may, at its option, resolve to liquidate the Company by assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown, of the Company.

17. Interpretation and Luxembourg law.

- 17.1 In these Articles:
- 17.1.1 a reference to:
- (a) one gender shall include each gender;
- (b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;
- (c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);
- (d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.
 - 17.1.2 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.
 - 17.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law.

Subscription and Payment

The twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by "CAYUGA LAKE FUND, L.P.", prenamed. All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.00), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2012.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro.



Resolutions of the sole partner

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

- 1. The registered office of the Company shall be at 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
- 2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite period:
- (a) Mr John Kropke, born on 27 April 1964 in New-Jersey, U.S.A., residing at 1660 West 2 nd Street, Suit 450, Cleveland, Ohio 44113 USA;
- (b) Mr Peter van Nugteren, born on 19 April 1966 in Meppel, The Netherlands, residing at 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and
- (c) Mr Gilles Jacquet, born on 7 February 1964 in Saint-Mard, Belgium, residing at 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Belvaux, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le huit novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

CAYUGA LAKE FUND, L.P., un partnership régie par les lois de l'état de Delaware, ayant son siège social à c/o The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, immatriculé auprès du Delaware Department of State - Division of Corporations,

ici représenté par Monsieur Brendan KLAPP, employé privé, demeurant professionnellement à Belvaux, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 7 novembre 2012.

La procuration, signée ne varietur par la mandataire du comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

1. Forme et Nom. Ce document constitue les statuts (les «Statuts») de «TTG Cayuga Bavaria Holdco S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg notamment la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»).

2. Siège social.

- 2.1 Le siège social de la Société (le «Siège Social») est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- 2.2 Le Siège Social peut être transféré:
- 2.2.1 en tout autre endroit au sein de la même commune du Grand-Duché de Luxembourg par:
- (a) L'associé Unique (tel que défini à l'Article 8.2) si la Société est administrée par un Associé Unique; ou
- (b) Le Conseil de Gérance (tel que défini à l'Article 8.3) si la Société administrée par un Conseil de Gérance; ou
- 2.2.2 en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (au sein de la même commune ou non) par résolution des associés de la Société (une «Résolution des Associés») prise en conformité avec ces Statuts notamment l'article 13.4 et les lois en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg notamment la Loi de 1915 (la «Loi Luxembourgeoise»).
- 2.3 Au cas où des événements d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège social, restera de nationalité luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par l'Associé Unique ou le Conseil de gérance, le cas échéant.
 - 2.4 La Société peut ouvrir des bureaux ou des succursales au sein du Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

3. Objet. L'objet de la Société est:

3.1 d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes entités dans lesquelles la Société a un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (soit par souscription originale, offre publique, achat, échange ou autre) la totalité ou une partie du capital, des actions, des obligations, des bons ou autres titres émis ou garantis par toute personne et tout autre actif et de les détenir en tant qu'investissements, de les vendre, de les échanger et d'en disposer;



- 3.2 d'acheter, de prendre à bail, d'échanger, de louer ou d'acquérir par tout autre moyen tout bien immeuble ou meuble et tout droit ou privilège existant sur ce bien ou relatif à celui-ci;
- 3.3 de détenir toutes actions, obligations et autres titres ainsi acquis; d'améliorer, gérer, développer, vendre, échanger, louer, hypothéquer, disposer de, octroyer des options sur, ou négocier la totalité ou une partie des biens et droits de la Société:
- 3.4 de réaliser tout commerce ou affaires de toutes sortes et d'acquérir, entreprendre ou poursuivre tout ou une partie des affaires, des biens et/ou passifs de toute personne réalisant des affaires;
- 3.5 d'investir et de négocier de l'argent et les fonds de la Société de quelque manière que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié) estime adéquate et de prêter de l'argent et d'octroyer crédit à toute personne avec ou sans garantie;
- 3.6 d'emprunter, lever ou garantir le paiement de sommes d'argent de quelque manière que l'Administrateur Unique ou le Conseil de Gérance estime adéquate, incluant l'émission (dans le cadre permis par la Loi Luxembourgeoise) d'obligations et autres titres ou instruments financiers, perpétuels ou autre, convertibles ou non, à payer ou non sur la totalité ou une partie des biens de la Société (présents et futurs), et d'acheter, racheter, convertir et rembourser ces titres;
- 3.7 d'acquérir tout intérêt dans, fusionner avec, ou entrer dans tout partenariat ou accord relatif au partage de profits, l'union d'intérêts, la coopération, la participation en société, la concession mutuelle ou autre, avec toute personne, incluant tout employé de la Société;
- 3.8 de conclure toute garantie ou tout engagement d'indemniser, et de fournir toute sûreté incluant les garanties et octroi de sûretés pour la réalisation d'obligations et le paiement de toute somme d'argent (incluant le capital, le principal, les primes, dividendes, intérêts, commissions, charges, escomptes ou tous coûts relatifs ou dépenses sur actions ou autre titres) par toute personne incluant toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect ou toute personne étant membre ou ayant un intérêt direct ou indirect dans la Société ou étant associée avec la Société dans toute activité ou entreprise, que la Société en reçoive ou non une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect), soit par engagement personnel ou hypothèque, sûreté ou privilège sur tout ou une partie du fonds de commerce, des biens, des actifs de la Société (présent et futur) ou par tout autre moyen; pour les besoins du présent Article 3.8 «garantie» inclut toute obligation, quel qu'en soit le libellé, de payer, satisfaire, fournir des fonds pour le paiement ou la satisfaction de (incluant l'avance d'argent, l'achat ou la souscription d'actions ou autres titres et l'achat d'actifs ou de services), d'indemniser et maintenir indemnisé contre les conséquences d'un défaut de payement, ou d'être responsable, de toute autre manière, des dettes de toute autre personne;
- 3.9 de faire toute chose prévue aux paragraphes du présent Article 3 (a) dans toute partie du monde; (b) en tant que commettant, agent, le contractant, fiduciaire ou autre; (c) par l'intermédiaire de fiduciaires, agents, sous-contractants ou autres; (d) seul ou avec d'autre(s) personne(s);
- 3.10 de faire toutes choses (incluant conclure, réaliser ou délivrer des contrats, actes, accords et arrangements avec ou en faveur de toute personne) que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié) considère comme incitant ou propice à l'accomplissement de tout ou partie de l'objet social de la Société, ou l'exercice de tout ou partie des pouvoirs de celle-ci;

SOUS RESERVE que la Société n'entrera jamais dans aucune opération qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui exigerait une licence professionnelle conformément à la Loi Luxembourgeoise, sans l'autorisation requise par celle-ci.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

5. Capital social.

- 5.1 Le capital social de la Société est de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,00), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, d'une valeur d'un euro (EUR 1,00) chacune (les "Parts Sociales"); ayant les droits et obligations tel que prévus par les Statuts. Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs au moment opportun de Parts Sociales et "Associé" devra être interprété conformément.
- 5.2 La Société peut établir un compte de prime d'émission (le «Compte de Prime d'Emission») sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions visant à utiliser le Compte de Prime d'Emission doivent être prises par les Associé(s) conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts.
 - 5.3 Toutes les Parts Sociales ont des droits égaux.
 - 5.4 La Société peut racheter, rembourser et/ou annuler ses Parts Sociales conformément à la Loi de 1915.

6. Indivisibilité des parts sociales.

- 6.1 Chaque Part Sociale est indivisible.
- 6.2 Une Part Sociale peut être enregistrée au nom de plusieurs personnes sous réserve que tous les détenteurs d'une Part Sociale notifient par écrit à la Société lequel d'entre eux devra être considéré comme leur représentant; la Société s'adressera à ce représentant comme s'il était l'unique associé au regard de cette Part Sociale notamment eu égard à l'exercice du droit de vote, aux dividendes ainsi qu'à tous autres droits à paiement.



7. Transfert des parts.

- 7.1 Dans l'hypothèse où la Société ne comprend qu'un seul Associé, les Parts Sociales seront librement transmissibles.
- 7.2 Dans l'hypothèse où la Société comprend plusieurs Associés:
- 7.2.1 Les Parts Sociales ne sont pas transmissibles autrement qu'à cause de mort à d'autres personnes que les Associés à moins que les Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales aient accepté le transfert en assemblée générale;
- 7.2.2 Les Parts Sociales ne peuvent être transmises à cause de mort à d'autres personnes que les Associés à moins que les Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales détenues par les ayants droit aient accepté le transfert ou dans les circonstances prévues par l'article 189 de la Loi de 1915;
 - 7.2.3 Le transfert de Parts Sociales est soumis aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

8. Gérance.

- 8.1 La Société est administrée par un ou plusieurs gérants («Gérants") nommés par une Résolution des Associés prise en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts.
 - 8.2 Dans le cas où la Société est administrée par un seul gérant, il est défini ci-après comme le «Gérant Unique».
 - 8.3 En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).
- 8.4 Un gérant pourra être révoqué à tout moment, pour toute cause légitime, par Résolution des Associés prise en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts.
- **9. Pouvoirs des gérants.** Le Gérant Unique, lorsque la Société n'a qu'un seul gérant, ou dans tous les autres cas, le Conseil de Gérance, peut prendre toutes les actions nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société, à l'exception de celles requérant une décision des Associés conformément à la Loi Luxembourgeoise ou aux présents Statuts.
- **10. Représentation de la société.** Sous réserve des dispositions prévues par la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts, les personnes suivantes son autorisées à représenter et/ou engager la Société:
 - 10.1 Dans le cas où la Société n'a qu'un Gérant Unique, le Gérant Unique;
 - 10.2 En cas de pluralité de gérants, deux des Gérants;
 - 10.3 Toute personne à qui le pouvoir aura été délégué en conformité avec l'Article 11.
- 11. Agent des gérants. Le Gérant Unique, ou en cas de pluralité de Gérants, tout gérant, peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées et détermine les pouvoirs, responsabilités et la rémunération (le cas échéant) de tout mandataire, la durée de représentation de la Société ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

12. Réunion du conseil de gérance.

- 12.1 Les réunions du Conseil de Gérance (les «Réunions du Conseil de Gérance») sont convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance nommera un président.
- 12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil de Gérance sans convocation préalable si tous les gérants ont renoncé aux formalités de convocation, soit par écrit ou lors de la dite Réunion du Conseil de Gérance en personne ou par un représentant autorisé.
- 12.3 Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une Réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant (à l'exclusion de toute autre personne), pour assister, délibérer, voter et exécuter ses fonctions en son nom lors de cette Réunion du Conseil de Gérance. Un Gérant peut agir en tant que représentant de plusieurs autres Gérants lors d'une Réunion du Conseil de Gérance sous réserve que (et tant que les conditions de quorum sont satisfaites) au moins deux Gérants soient physiquement présents à la Réunion du Conseil de Gérance tenue en personne ou participent à la Réunion du Conseil de Gérance tenue conformément à l'Article 12.5.
- 12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.
- 12.5 Tout Gérant ou son représentant peut valablement participer à une Réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire (initiée depuis le Luxembourg) sous réserve que chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les autres participants tout au long de la réunion. Ledit participant sera réputé présent à la réunion, sera comptabilisé dans le quorum et habilité à prendre part au vote. Conformément à la Loi Luxembourgeoise, toute affaire conclue de telle manière par les Gérants sera, pour les besoins de ces Statuts, réputée valablement et effectivement conclu par le Conseil de Gérance, nonobstant le fait que le nombre de Gérants (ou leur représentant) physiquement présents au même endroit est inférieur au nombre requis.
- 12.6 Une résolution écrite, signée par tous les Gérants (ou pour tout Gérant, son représentant), est valide et effective comme si elle avait été adoptée lors d'une Réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue et peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu, signés par ou au nom d'un



ou plusieurs des Gérants. Les résolutions écrites devront être évitées en cas de prise de décisions importantes et stratégiques.

12.7 Les procès-verbaux des Réunions du Conseil de Gérance sont signés et les extraits de ces procès-verbaux certifiés par tous les Gérants présents aux réunions.

13. Résolutions des associés.

- 13.1 Tout Associé dispose d'un vote pour chaque action qu'il détient.
- 13.2 Comme prévu aux Articles 13.3, 13.4 et 13.5, les Résolutions des Associés sont valablement prises seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent, toutefois si le quorum n'est pas atteint lors de la première réunion ou première consultation écrite, les Associés peuvent être convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée avec accusé de réception et la résolution pourra être prise à la majorité des votes enregistrés, sans tenir compte du nombre de Parts Sociales représentées.
- 13.3 Le changement de nationalité de la Société ainsi que l'accroissement des participations des Associés dans la Société requièrent l'unanimité.
- 13.4 Tel qu'il est prévu à l'Article 13.3, toute résolution modifiant les Statuts (y compris un changement de Siège Social) ne peut être adoptée que par une majorité en nombre des Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales.
- 13.5 Une résolution visant à déterminer la méthode de liquidation de la Société et/ou à nommer les liquidateurs ne peut être adoptée que par une majorité en nombre des Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales.
- 13.6 Une assemblée des Associés peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les Associés ont renoncé aux formalités de convocation, soit par écrit ou lors de la dite assemblée en personne ou par représentant autorisé.
- 13.7 Un Associé pourra être représenté à une assemblée des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.
- 13.8 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, les Résolutions des Associés pourront être prises par écrit et non en assemblée, sous réserve que chaque Associé reçoive le texte exact des résolutions et des décisions à adopter et donne son vote part écrit.

14. Exercice social.

14.1 L'année sociale de la Société commence le 1 er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

15. Distribution des parts.

- 15.1 Du bénéfice net, déterminé en conformité avec la Loi Luxembourgeoise, cinq pour cent seront prélevés et alloués à la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent du capital nominal de la Société.
- 15.2 Dans le respect de la Loi luxembourgeoise et des présents Statuts, la Société peut distribuer des dividendes conformément aux droits respectifs des Associés.
- 15.3 Le Gérant unique ou le Conseil de Gérance, le cas échéant, peut décider de payer des dividendes intérimaires au (x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon les présents Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).
- **16. Dissolution et Liquidation.** La dissolution de la Société sera décidée par l'assemblée des Associés en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et l'Article 13. Si à tout moment il n'y a qu'un seul Associé, celui-ci peut à sa propre discrétion, décider de liquider la Société en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et dettes, connus ou inconnus, de la Société.

17. Interprétation et Loi luxembourgeoise.

- 17.1 Dans les présents Statuts:
- 17.1.1 Une référence à:
- (a) un genre inclut tous les genres;
- (b) (à moins que le contexte ne requiert autrement) l'utilisation du singulier inclut le pluriel et inversement;
- (c) une «personne" inclut la référence à tout particulier, entreprise, corporation et autre entité sociétaire, gouvernement, état ou organisme d'état ou toute société commune, association ou partenariat, ou tout corps syndical (qu'il ait ou non une personnalité juridique propre);
 - (d) une disposition légale ou loi inclut toutes modifications et toutes refontes de celle-ci (avec ou sans modification).
 - 17.1.2 Les titres contenus dans les présents Statuts n'affectent pas leur interprétation.
- 17.2 En sus des présents Statuts, la Société est aussi soumise à toutes dispositions applicables de la Loi Luxembourgeoise.



Souscription et Libération

Cayuga Lake Fund, L.P., prénommée, a souscrit l'ensemble des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2012.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à mille cinq cents euros.

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

- 1. Le siège social de la Société est établi au 22 rue Goethe, L-1637 Luxembourg.
- 2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:
- (a) Monsieur John Kropke, né le 27 avril 1964 au New-Jersey, U.S.A., demeurant au 1660 West 2 nd Street, Suit 450, Cleveland, Ohio 44113 USA,
- (b) Monsieur Peter van Nugteren, né le 19 avril 1966 à Meppel, Pays-Bas, demeurant au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et
- (c) Monsieur Gilles Jacquet, né le 7 février 1964 à Saint-Mard, Belgique, demeurant au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, passé à Belvaux, les jour, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. KLAPP, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 12 novembre 2012. Relation: EAC/2012/14847. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2012153339/473.

(120201618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2012.

Blackstone/GSO Debt Funds Europe (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 173.041.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twenty-seventh day of November.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch/Alzette.

THERE APPEARED:

Blackstone/GSO Debt Funds Europe Ltd, a private limited company incorporated and existing under the laws of Jersey, having its registered office at Ogier House, The Esplanade, St Helier JE4 9W6, and being registered under number 78713,

here represented by:

Maître Sophie ARVIEUX, lawyer, residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity {hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10 th August, 1915,



on commercial companies, as amended {hereafter the "Law"), as well as by the articles of association {hereafter the "Articles").

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is the acquisition, sale and/or holding of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company, enterprise or interest. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt in registered form only and subject to the transfer restrictions of article 1690 of the Luxembourg Code Civil and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any entity identified by the investment manager of the group to which the Company belongs. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may invest in, acquire, sell and/or hold directly or indirectly real estate or movable property in Luxembourg and/or abroad.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations, which directly or indirectly favour or relate to its object.

- **Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.
- Art. 4. Name. The Company will have the name "Blackstone/GSO Debt Funds Europe (Luxembourg) S.à r.l.".
- Art. 5. Registered office. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its members deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Capital. The Company's corporate capital is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares of EUR 1.- (one Euro) each, all subscribed and fully paid-up.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by a pro-vote of the shareholders representing 3/4 of the corporate capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the corporate capital by cancellation of all the redeemed shares.

- **Art. 7. Modification of the capital.** Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 13 of these Articles.
- **Art. 8. Payments.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.
- **Art. 9. Multiple beneficiaries.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.
- **Art. 10. Transfer of shares.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

Art. 11. Management of the company. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of manager(s) of category A and manager(s) of category B. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.



In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 11 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers formed by a manager (managers) of category A and a manager (managers) of category B.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of two members of the board of managers, obligatorily one manager of category A and one manager of category B.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings, whereby signatures may be executed on separate counterparts each of which is an original but all of which together will constitute one and the same instrument.

- **Art. 12. Managers liability.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.
- **Art. 13. Shareholders' meeting, Shareholders' resolutions, Amendment to the articles.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the corporate capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's corporate capital, subject to the provisions of the Law.

- **Art. 14. Financial year.** The Company's year starts on the 1 st January and ends on the 31 st December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31 st December 2012.
- **Art. 15. Annual accounts.** Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 16. Distribution of profits, Legal reserves. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s).

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- 1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
- 2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,
- 3. The decision to pay interim dividends is taken by the single shareholder or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the shareholders.
- 4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.
- **Art. 17. Liquidation.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 18. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.



Subscription - Payment

The 12,500 (twelve thousand five hundred) shares have been subscribed by Blackstone/GSO Debt Funds Europe Ltd, prenamed.

Blackstone/GSO Debt Funds Europe Ltd, prenamed, represented as stated here above, declares to have fully paid the shares by contribution in cash, so that the amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Resolutions of the sole shareholder

- 1) The Company will be administered by the following managers for an unlimited period of time:
- Dohyun (Doris) LEE-SILVESTRI, born in Seoul (South Korea) on 26 September 1977, with professional address at 345 Park Avenue, New York, NY 10154, category A manager;
- Vijay BHARADIA, born in Nairobi (Kenya) on 13 April 1967, with professional address at 40 Berkeley Square, London W1J 5Al, category A manager;
- Geoffrey BAILHACHE, born in Jersey (British Virgin Islands) on 12 February 1980, with professional address at 40 Berkeley Square, London W1| 5Al, category A manager;
- Agnes CSORGO, born in Hatvan (Hungary) on 27 July 1978, with professional address at 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, category B manager; and
- Jean-Claude KOCH, born in Luxembourg on 25 April 1952, with private address at 6 rue Nicolas Petit, L-2326 Luxembourg, category B manager.
 - 2) The address of the corporation is fixed in L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the Commercial Companies Act dated 10 August 1915 and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately € 1,200.-.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, duly represented, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, acting as here above stated, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-septième jour de novembre.

Par devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

A COMPARU:

Blackstone/GSO Debt Funds Europe Ltd, une société de droit de l'État de Jersey, établie et ayant son siège social à Ogier House, The Esplanade, St Helier JE4 9W6, et enregistrée sous le numéro 78713,

ici représentée par:

Maître Sophie ARVIEUX, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé.

La procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, représentée ainsi qu'il a été dit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

- Art. 1 ^{er}. Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les "Statuts").
- **Art. 2. Objet social.** La Société a pour objet l'acquisition, la vente et/ou la détention de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou tous instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société, entreprise ou intérêt. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition



et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances, enregistrées uniquement et sujettes aux restrictions de transfert de l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre entité identifiée par le gestionnaire d'investissement du groupe dont la Société fait partie. Elle pourra également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le risque crédit, le risque de change, de fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut investir dans, acquérir, vendre et/ou détenir directement ou indirectement des biens immobiliers au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que toutes transactions relatives à l'immobilier ou à la propriété mobilière, qui directement ou indirectement favorisent, ou se rapportent à, la réalisation de son objet social.

- Art. 3. Durée. La Société est constitutée pour une durée illimitée.
- Art. 4. Nom. La Société aura la dénomination: "Blackstone/GSO Debt Funds Europe (Luxembourg) S.à r.l."
- Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote favorable des associés représentant trois quarts (3/4) du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

- **Art. 7. Modification du capital.** Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 13 des présents Statuts.
- **Art. 8. Paiements.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.
- **Art. 9. Bénéficiaires multiples.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.
- Art. 10. Cession de parts. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 et 190 de la Loi.

Art. 11. Gestion de la société. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance composé de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article 11 aient été respectés.



Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance composé d'un (des) gérant(s) de catégorie A et d'un (des) gérant(s) de catégorie B.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance, dont obligatoirement un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance, les signatures pouvant être apposées sur différents exemplaires, chaque exemplaire étant un original mais tous les exemplaires ensemble constituant le même document.

- **Art. 12. Responsabilité des gérants.** Le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.
- Art. 13. Assemblées générales, Décision des associés, Modifications des statuts. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

- **Art. 14. Année sociale.** L'année sociale commence le 1 ^{er} janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2012.
- Art. 15. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 16. Distribution de bénéfices, Réserve légale. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- 1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
- 2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
- 3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
- 4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.
- **Art. 17. Liquidation.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 18. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.



Souscription - Libération

Les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales ont été souscrites par Blackstone/GSO Debt Funds Europe Ltd, prénommée.

Blackstone/GSO Debt Funds Europe Ltd, prénommée, représentée ainsi qu'il a été dit, a déclaré que toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Résolution de l'associé unique

- 1) La Société sera administrée par les gérants suivants pour une durée illimitée:
- Dohyun (Doris) LEE-SILVESTRI, née à Séoul (Corée du Sud) le 26 septembre 1977, demeurant professionnellement au 345 Park Avenue, New York, NY 10154, gérante de catégorie A;
- Vijay BHARADIA, né à Nairobi (Kenya) le 13 Avril 1967, demeurant professionnellement au 40 Berkeley Square, London W1J 5Al, gérant de catégorie A;
- Geoffrey BAILHACHE, né à Jersey (Les Iles Vierges Britanniques) le 12 février 1980, demeurant professionnellement au 40 Berkeley Square, London W1J 5AI, gérant de catégorie A;
- Agnes CSORGO, née à Hatvan (Hongrie) le 27 juillet 1978, demeurant professionnellement au 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, gérante de catégorie B; et
- Jean-Claude KOCH, né à Luxembourg (Luxembourg) le 25 avril 1952, demeurant au 6 rue Nicolas Petit, L-2326 Luxembourg, gérant de catégorie B.
 - 2) L'adresse de la Société est fixée à L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles ont été remplies.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toute forme incombant à la Société suite à cet acte sont estimées approximativement à € 1.200,-.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, sur requête de la partie comparante susnommée, dûment représentée, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, agissant ainsi qu'il a été dit, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: ARVIEUX, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28/11/2012. Relation: EAC/2012/15768. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 29 novembre 2012.

Référence de publication: 2012155668/329.

(120205972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Ariton S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2652 Luxembourg, 142-144, rue Albert Unden.

R.C.S. Luxembourg B 65.223.

DISSOLUTION

In the year two thousand and twelve, on the fifth day of November.

Before Maître Joseph ELVINGER, Civil Law Notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

"WILLIAMS CONSULTING INC." a company duly established under the laws of The Bristish Virgin Islands, having its registered office at Trident Chambers, P.O. Box 146, Road Town, Tortola, The British Virgin Islands, registered with the Company Registration Office.



Duly represented by Mr Dominique Fontaine, companies director, residing professionally at 142-144, rue Albert Unden, L-2652 Luxembourg, by virtue of a proxy given privately.

The said proxy, signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state that:

- WILLIAMS CONSULTING INC. is the sole current shareholder (the "Sole Shareholder") of "ARITON S.A.", a Société Anonyme having its registered office at 142-144, rue Albert Unden, L-2652 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg under number B 65223, incorporated under Luxembourg Laws pursuant to a notarial deed enacted by Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, Civil Law Notary residing in Luxembourg on 3 July 1998, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (hereinafter referred to as the "Mémorial C") number 685 on 24 September 1998 (the "Company"); and, the articles of association of which have been amended for the last time pursuant to a notarial deed enatec by Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, prenamed on 11 December 2002, published in the Mémorial C number 43 on 16 January 2003.
- the capital of the Company is fixed at thirty-one thousand two hundred fifty euros (EUR 31,250.-) represented by one thousand two hundred fifty (1,250) shares, with a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, fully paid (the Shares);
 - the Sole Shareholder has acquired the totality of shares of the Company;
- the Sole Shareholder approves the Company's interim accounts for the period from the 1 January 2012 to 31 October 2012;
- the Sole Shareholder has full knowledge of the articles of association of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;
- the Company's activities having ceased, the Sole Shareholder decides to proceed with the immediate dissolution of the Company;
- the Sole Shareholder appoints itself as liquidator of the Company and acting as such declares that it waives any receivables held by itself against the Company at the date of this notarial deed and all the other known debts of ARITON S.A. have been paid and that the same takes over all assets, liabilities and commitments, known or unknown of the dissolved company. Furthermore it declares that all the liabilities of the Company have been paid and that the liabilities in relation of the close down of the liquidation have been duly provisioned, and that with respect to possible liabilities of the Company presently unknown, it irrevocably assumes to pay all such liabilities.

Therefore, as a consequence of the above, we can consider that:

- all the liabilities of the company are paid;
- the remaining net assets, if any have been paid to the Sole Shareholder;
- the full discharge is granted to the member of the Board of the Directors and to the Statutory Auditor of the Company for the exercise of their mandates;
 - the dissolution of the Company is done and closed;
- the books and documents of the Company shall be lodged during a period of five (5) years in 142-144, rue Albert Unden, L-2652 Luxembourg.

The bearer of a copy of the present deed shall be granted all necessary powers regarding legal publications and registration.

Drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of the presents.

The undersigned Notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read in the language of the attorney in fact of the person appearing, acting in her hereabove capacity, known to the Notary by her surname, Christian name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil douze, le cinq novembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

«WILLIAMS CONSULTING INC.», a une société de droit des lles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Trident Chambers, P.O. Box 146, Road Town, Tortola, Les lles Vierges Britanniques, immatriculée auprès du Company Registration Office

Dûment représentée par Monsieur Dominique Fontaine, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à 142-144, rue Albert Unden, L-2652 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.



Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante es qualité qu'elle agit et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Laquelle partie comparante, représentée comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- Que WILLIAMS CONSULTING INC., précitée, est l'Actionnaire unique actuel (l' «Actionnaire Unique»), de la société anonyme dénommée «ARTION S.A.» ayant son siège social au 142-144, rue Albert Unden, L-2652 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 65223, qui a été constituée, en date du 3 juillet 1998, suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (ci-après le «Mémorial C») numéro 685 du 24 septembre 1998 (ci-après la «Société»); et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, prénommé, en date du 11 décembre 2002, publié au Mémorial C numéro 46 du 16 janvier 2003.
- Que le capital social de la Société est fixé à trente et un mille deux cent cinquante euros (EUR 31.250,-), représentés par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.
 - Que l'Actionnaire Unique s'est rendue propriétaire de la totalité des actions de la Société;
- Que l'Actionnaire Unique a approuvé les comptes intérimaires de la Société pour la période allant du 1er janvier 2012 au 31 octobre 2012;
 - Que l'Actionnaire Unique a parfaitement connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;
- Que les activités de la Société ayant cessé, l'Actionnaire Unique prononce la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation.
- - que l'Actionnaire Unique, se désigne comme liquidateur de la Société et qu'en cette qualité, il déclare renoncer à toutes ses créances détenues contre la Société à la date du présent acte notarié, que toutes les autres dettes connues de ARTION S.A. ont été payées, que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; en somme qu'il reprend tous les actifs, passifs et engagements, connus ou inconnus de la société dissoute, qu'il assume tous ses engagements; qu'en conséquence tout le passif de la dite Société est réglé;
 - Que l'actif restant est réparti à l'Actionnaire Unique;
 - Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;
- Que décharge pleine et entière est donnée aux membres du conseil d'administration et au Commissaire eux Comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats;
- Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq (5) ans à 142-144, rue Albert Unden, L-2652 Luxembourg.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Lecture faite en langue du pays à la mandataire de la partie comparante es qualité qu'elle agit, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, celle-ci signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. FONTAINE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 novembre 2012. Relation: LAC/2012/52142. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 19 novembre 2012.

Référence de publication: 2012152825/116.

(120201780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2012.

Pall Center Exploitation S.A., Société à responsabilité limitée, (anc. Pall Food Company).

Siège social: L-8552 Oberpallen, 2, Arelerstrooss. R.C.S. Luxembourg B 136.538.

L'an deux mille douze, le vingt et unième jour du mois de novembre.

Par devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.



A comparu:

- CW INVEST S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-8552 Oberpallen, 2, rue Arelerstrooss, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 145.608,

ici représentée par Monsieur Fabien VANMOSWINCK, ingénieur commercial, demeurant à B-6730 Lahage (Bellefontaine), n° 120 rue Saint-Hubert, en vertu de la procuration sous seing privée lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps avec lui aux formalités de l'enregistrement.

- I.- Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est la seule et unique associée de la Société à responsabilité limitée PALL FOOD COMPANY (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège à L-8552 Oberpallen, 2, Arelerstrooss, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136.538, constituée suivant acte reçu par Maître Léonie GRETHEN, alors notaire de résidence à Rambrouch, en date du 30 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 715 du 22 mars 2008. Par acte sous seing privé du 2 janvier 2012, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, la comparante est devenue seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société.
- II.- Le capital social de la Société est de treize mille euros (EUR 13.000,-) représenté par cent (100) parts sociales de cent trente euros (EUR 130,-) chacune, toutes les parts sociales étant entièrement souscrites et libérées par l'associée unique, pré-qualifiée.
- III. L'associée unique prénommée, représentant l'intégralité du capital social, s'est réunie en assemblée générale extraordinaire à laquelle elle se considère comme dûment convoquée et a reconnu être pleinement informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

- 1. Requalification des cent (100) parts sociales de la Société d'une valeur nominale de cent trente euros (EUR 130,-) en cent (100) parts sociales sans désignation de la valeur nominale;
- 2. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de vingt-deux mille euros (EUR 22.000,-) pour le porter de son montant actuel de treize mille euros (EUR 13.000,-) à trente-cinq mille euros (EUR 35.000,), par l'émission de cent soixante-dix (170) parts sociales nouvelles sans désignation de la valeur nominale, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes;
- 3. Transformation de la forme de la Société actuellement Société à responsabilité limitée en Société anonyme avec prise d'effet au 1 ^{er} octobre 2012;
 - 4. Fixation de la nouvelle dénomination sociale de la Société;
 - 5. Refonte complète des statuts en remplacement des statuts existants;
 - 6. Détermination du nombre d'administrateurs, nomination des administrateurs et fixation du terme de leurs mandats;
 - 7. Nomination et fixation du terme du mandat du commissaire aux comptes;
 - 8. Délégation de la gestion journalière à un administrateur;
 - 9. Détermination de l'adresse de la Société;
 - 10. Divers.

L'associée unique, après avoir délibéré, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de requalifier les cent (100) parts sociales de la Société d'une valeur nominale de cent trente euros (EUR 130,-) en cent (100) parts sociales sans désignation de la valeur nominale.

Deuxième résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de vingt-deux mille euros (EUR 22.000,-) pour le porter de son montant actuel de treize mille euros (EUR 13.000,-) à trente-cinq mille euros (EUR 35.000,-), par l'émission de cent soixante-dix (170) parts sociales nouvelles sans désignation de la valeur nominale, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Libération

Ensuite a comparu l'associée unique, pré-qualifiée, représentée comme mentionné ci-avant.

L'associée unique déclare souscrire cent soixante-dix (170) parts sociales nouvelles sans désignation de la valeur nominale à libérer intégralement en espèces.

Le montant de vingt-deux mille euros (EUR 22.000,-) est à partir de maintenant à la libre disposition de la Société, la preuve en ayant été apportée au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

En raison de la prédite augmentation de capital, les parts sociales de la Société «PALL FOOD COMPANY» appartiennent dès lors à l'associée unique comme suit:



- CW INVEST S.A., pré-qualifiée:	
deux cent soixante-dix parts sociales	270
Total des parts: deux cent soixante-dix parts sociales	270

Troisième résolution

L'associée unique décide de transformer, avec effet au 1 ^{er} octobre 2012, la forme légale de la Société PALL FOOD COMPANY d'une société à responsabilité limitée en une société anonyme, soumise aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Suite à cette transformation de la forme de la Société, l'associée unique décide en outre de changer les anciennes parts sociales de la société à responsabilité limitée en actions d'une société anonyme sans désignation de la valeur nominale, de sorte que le capital social de la Société d'un montant de trente-cinq mille euros (EUR 35.000,-) sera dorénavant représenté par deux cent soixante-dix (270) actions sans désignation de la valeur nominale.

Par cette transformation de la société à responsabilité limitée en une société anonyme, aucune nouvelle société n'est créée, conformément à l'article 3 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. La société anonyme est la continuation de la société à responsabilité limitée telle qu'elle a existé jusqu'à présent, avec la même personnalité juridique et sans qu'aucun changement n'intervienne tant dans l'actif que dans le passif de cette société.

Le capital et les réserves demeureront intacts ainsi que tous les éléments de l'actif et du passif, les amortissements, les moins-values et les plus-values, et la société anonyme continuera les écritures et la comptabilité tenues par la société à responsabilité limitée.

Dans le cadre de la transformation de la société à responsabilité limitée en une société anonyme, les droits des tiers à l'égard de la Société ainsi que leurs droits vis-à-vis des actionnaires sont et restent expressément réservés, au vue de l'article 3 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Conformément à l'article 31-1 de la Loi sur les Sociétés commerciales, la valeur nette de la Société a été évaluée par SOCIÉTÉ DE RÉVISION ET D'EXPERTISES SARL, réviseur d'entreprises indépendant agréé au Luxembourg, société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 86.145. La conclusion de son rapport est la suivante:

«En conclusion des investigations auxquelles nous avons procédé et de l'examen des documents qui nous ont été soumis, nous certifions par la présente:

- 1. La Transformation de la Société est décrite de façon précise et adéquate.
- 2. L'Apport en nature projeté est décrit d'une façon précise et adéquate.
- 3. Le mode d'évaluation adopté est raisonnable.
- 4. La valeur de l'apport en espèce qui correspond au moins à la valeur de l'augmentation de capital de vingt deux mille euros (EUR 22.000) par l'émission de 170 actions sans valeur nominale.».

Quatrième résolution

L'associée unique décide que la nouvelle dénomination sociale de la Société sera «PALL CENTER EXPLOITATION S.A.».

Cinquième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'associée unique décide de procéder à une refonte complète des statuts de la Société afin de les adapter au changement de forme légale de la Société.

Au vu des résolutions qui précèdent, l'associée unique décide que lesdits statuts de la Société auront dorénavant la teneur suivante:

«Titre I er . Dénomination, Siège, Durée, Objet

- **Art. 1** er. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une Société anonyme («la Société»), régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg («les Lois») et par les présents statuts («les Statuts»).
 - Art. 2. La Société prend la dénomination de «PALL CENTER EXPLOITATION S.A.».
 - Art. 3. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Beckerich.

Le siège social peut être transféré (i) à tout autre endroit de la même commune par une décision du Conseil d'Administration ou de l'administrateur unique et (ii) à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par une décision des actionnaire(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par décision du Conseil d'Administration.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales,



sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

- Art. 4. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- **Art. 5.** La Société a pour objet l'exploitation de commerces de détail ou de gros pour la vente d'articles d'épicerie, boucherie, boulangerie, d'articles de tabac, de boissons alcooliques et non alcooliques, ainsi que l'exploitation de commerces dans le secteur Horeca, débit de boissons, articles de ménage, quincaillerie, jouets, gadgets, articles de décoration, fleurs, cadeaux, souvenirs, parfums, petits meubles et bibelots, ainsi que literie, articles pour bébés et petits enfants, blanchisserie et nettoyage à sec.

En outre la Société a pour objet la vente de prêt-à-porter, ainsi que la vente de chaussures, articles de maroquinerie et tous types d'accessoires de mode, y compris montres et bijoux, ainsi que tous services relatifs au bien-être (type fitness ou wellness).

La Société a également pour objet l'exploitation d'un garage avec atelier de réparation, de même que l'achat, la vente, la location, la réparation et en général le commerce de véhicules automobiles, de tourisme et utilitaires, d'accessoires et de pièces de rechange, d'essence, d'huiles et de pneus, la location de voitures automobiles avec ou sans chauffeur et l'exploitation de stations-service.

La Société a également pour objet l'exploitation de centres ou galeries commerciales.

Elle pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

De façon générale, la Société pourra réaliser toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Titre II. Capital social, Actions

Art. 6. Le capital souscrit de la Société est fixé à trente cinq mille euros (EUR 35.000,-), représenté par deux cent soixante-dix (270) actions sans désignation de la valeur nominale.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 7. Les actions de la Société sont nominatives, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi. Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance.

Titre III. Assemblée générale des actionnaires

Art. 8. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'Administration. Elle peut l'être également sur la demande d'actionnaires représentant un cinquième au moins du capital social.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier lundi du mois de mai. Si ce jour est un jour férié légal au Luxembourg, l'assemblée générale se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

Les quorums et délais requis par la Loi régleront les avis de convocations et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit une autre personne comme son mandataire. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

Titre IV. Conseil d'administration

Art. 10. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.



Toutefois, lorsque la Société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre, appelé «administrateur unique», jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat.

Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la loi.

Art. 11. Le conseil d'administration choisira en son sein un Président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du Président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration et en son absence, le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de cette réunion.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

- **Art. 12.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à la justice, ou à toute autre cause officielle, seront signés par le président ou deux administrateurs.
- **Art. 13.** Le conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les Sociétés commerciales, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 14. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée en toutes circonstances, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit si le Conseil d'Administration est composé de trois membres ou plus par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué pour ce qui concerne la gestion journalière.

La Société sera également engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Titre V. Surveillance de la société

Art. 15. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera le ou les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années.

Titre VI. Exercice social - Bilan

- **Art. 16.** L'exercice social commencera le 1 ^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.
- **Art. 17.** L'excédent favorable du compte de résultats, après déduction des frais généraux, coûts, amortissements, charges et provisions constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5%) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale («la Réserve Légale») dans le respect de l'article 72 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).



Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Titre VII. Dissolution et Liquidation

Art. 18. La Société peut être dissoute par une décision des actionnaire(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Au moment de la dissolution, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, actionnaires ou non, nommés par les actionnaire(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un actionnaire unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, y compris les frais de liquidation, le produit net de liquidation sera réparti entre les actionnaire(s).

Les liquidateur(s) peuvent procéder à la distribution d'acomptes sur produit de liquidation sous réserve de provisions suffisantes pour payer les dettes impayées à la date de la distribution.

Titre VIII. Modification des statuts

Art. 19. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les Sociétés commerciales.

Titre IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 20. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.».

Sixième résolution

L'associée unique décide de donner décharge à la gérante actuelle de la Société, Madame Christiane WICKLER, indépendante, née le 21 février 1960 à Diekirch, demeurant à L-9160 Ingeldorf, 34B, route d'Ettelbruck, pour le mandat qu'elle a exercé jusqu'à la date d'aujourd'hui et de nommer comme administrateurs de la Société les personnes physiques et morales suivantes:

- Madame Christiane WICKLER, indépendante, née le 21 février 1960 à Diekirch, demeurant à L-9160 Ingeldorf, 34 b, route d'Ettelbruck;
- CW INVEST S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social est à L-8552 Oberpallen, 2, Arelerstrooss, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145.608, représentée par son représentant permanent Madame Christiane WICKLER, indépendante, demeurant à Ingeldorf, 34b, route d'Ettelbruck;
- PALL-CENTER S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social est à L-8552 Oberpallen, 2, Arelerstrooss, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 93.577, représentée par son représentant permanent, Madame Christiane WICKLER, indépendante, demeurant à Ingeldorf, 34B, route d'Ettelbruck.

Le mandat des administrateurs prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires appelé à délibérer sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2017.

Septième résolution

L'associée unique décide de nommer comme commissaire aux comptes de la Société:

- FGA (Luxembourg) S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-8211 Mamer, 53, Route d'Arlon, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 61.096.

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires appelé à délibérer sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2013.

Huitième résolution

L'associée unique autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la Société à un ou plusieurs de ses membres.

Neuvième résolution

L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-8552 Oberpallen, Arelerstrooss, 2.



Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève approximativement au montant de mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

DONT ACTE, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. VANMOSWINCK, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 22 novembre 2012. Relation: DIE/2012/13881. Reçu soixante-quinze (75,-) euros

Le Receveur (signé): pd. RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 26 novembre 2012.

Référence de publication: 2012156052/287.

(120205969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

R3 Treatment Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 153.376.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-sixth day of October.

Before us Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of R3 Treatment Holdings (Luxembourg) S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with a share capital of USD 63,921,099.-, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 153.376 (hereafter the "Company"), incorporated pursuant to a deed of notary Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, on 27 May 2010, published on 17 June 2010 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1267. The articles have been amended for the last time pursuant to a deed of notary Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, on 30 December 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 4 May 2012 under number 1130.

The meeting was opened at 11.00 a.m. with Mr. Carsten Opitz, maître en droit, residing in Luxembourg in the chair, who appointed as secretary Ms Christine Kröger and as scrutineer Dr. Matthias Prochaska.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. - That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

- 1. Approval of the decrease of the Company's share capital by an amount of sixty-three million seven hundred ninety-one thousand eighty-five US Dollars (USD 63,791,085) through the cancellation of five thousand four hundred sixty-seven point eight nine nine (5,467.899) class J shares, six thousand four hundred ninety-four point eight (6,494.8) class H shares, six thousand four hundred ninety-four point eight (6,494.8) class G shares, six thousand four hundred ninety-four point eight (6,494.8) class F shares, six thousand four hundred ninety-four point eight (6,494.8) class D shares, six thousand four hundred ninety-four point eight (6,494.8) class C shares, six thousand four hundred ninety-four point eight (6,494.8) class C shares, six thousand four hundred ninety-four point eight (6,494.8) class B shares and six thousand three hundred sixty-four point seven eight six (6,364.786) class A shares each having a nominal value of one thousand US Dollars (USD 1,000.-) in order to reduce the share capital from its current amount of sixtythree million nine hundred twenty-one thousand ninety-nine US Dollars (USD 63,921,099) down to an amount of one hundred thirty thousand fourteen US Dollars (USD 130,014);
 - 2. Subsequent amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company; and
 - 3. Miscellaneous.
- II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.
- III. That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.
- IV. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.



Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to decrease the share capital of the Company by an amount of sixty-three million seven hundred ninety-one thousand eighty-five US Dollars (USD 63,791,085) through the cancellation of five thousand four hundred sixty-seven point eight nine nine (5,467.899) class J shares, six thousand four hundred ninety-four point eight (6,494.8) class H shares, six thousand four hundred ninety-four point eight (6,494.8) class G shares, six thousand four hundred ninety-four point eight (6,494.8) class F shares, six thousand four hundred ninety-four point eight (6,494.8) class E shares, six thousand four hundred ninety-four point eight (6,494.8) class D shares, six thousand four hundred ninety-four point eight (6,494.8) class D shares, six thousand four hundred ninety-four point eight (6,494.8) class B shares and six thousand three hundred sixty-four point seven eight six (6,364.786) class A shares from its current amount of sixtythree million nine hundred twenty-one thousand ninety-nine US Dollars (USD 63,921,099), represented by:

- six thousand four hundred ninety-four point eight (6,494.8) class A shares,
- six thousand four hundred ninety-four point eight (6,494.8) class B shares,
- six thousand four hundred ninety-four point eight (6,494.8) class C shares,
- six thousand four hundred ninety-four point eight (6,494.8) class D shares,
- six thousand four hundred ninety-four point eight (6,494.8) class E shares,
- six thousand four hundred ninety-four point eight (6,494.8) class F shares,
- six thousand four hundred ninety-four point eight (6,494.8) class G shares,
- six thousand four hundred ninety-four point eight (6,494.8) class H shares,
- six thousand four hundred ninety-four point eight (6,494.8) class I shares, and
- five thousand four hundred sixty-seven point eight nine nine (5,467.899) class | shares,

with nominal value of one thousand US Dollars (USD 1,000.-) each, down to one hundred thirty thousand fourteen US Dollars (USD 130,014) through the cancellation of five thousand four hundred sixty-seven point eight nine nine (5,467.899) class J shares, six thousand four hundred ninety-four point eight (6,494.8) class I shares, six thousand four hundred ninety-four point eight (6,494.8) class G shares, six thousand four hundred ninety-four point eight (6,494.8) class F shares, six thousand four hundred ninety-four point eight (6,494.8) class E shares, six thousand four hundred ninety-four point eight (6,494.8) class D shares, six thousand four hundred ninety-four point eight (6,494.8) class B shares and six thousand three hundred sixty-four point seven eight six (6,364.786) class A shares,

so that the share capital now reduced is represented by:

- one hundred thirty point zero one four (130.014) class A shares.

The share capital decrease and the subsequent cancellation of five thousand four hundred sixty-seven point eight nine (5,467.899) class J shares, six thousand four hundred ninety-four point eight (6,494.8) class I shares, six thousand four hundred ninety-four point eight (6,494.8) class G shares, six thousand four hundred ninety-four point eight (6,494.8) class F shares, six thousand four hundred ninety-four point eight (6,494.8) class E shares, six thousand four hundred ninety-four point eight (6,494.8) class D shares, six thousand four hundred ninety-four point eight (6,494.8) class D shares, six thousand four hundred ninety-four point eight (6,494.8) class B shares and six thousand three hundred sixty-four point seven eight six (6,364.786) class A shares will be made in accordance with each shareholders' proportion of class J shares, class I shares, class H shares, class G shares, class F shares, class E shares, class D shares, class C shares, class B shares and class A shares in the share capital of the Company.

The general meeting authorises the board of managers of the Company to proceed with any payments in cash or in kind further to and in accordance with the present resolution of share capital reduction.

Second resolution

As a consequence of the above resolutions, article 5.1 of the articles of association of the Company is amended and shall read as follows:

" Art. 5. Share capital.

- 5.1 The Company's share capital is set at one hundred thirty thousand fourteen US Dollars (USD 130,014), divided into
 - one hundred thirty point zero one four (130.014) class A shares, each share with a nominal value of one thousand US Dollar (USD 1,000)."

There being no further business, the meeting is closed.



Estimate of costs

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand five hundred euro.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-six octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de R3 Treatment Holdings (Luxembourg) S.à r.l, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 153.376 (la «Société»), constituée le 27 mai 2010 conformément à un acte notarié de Maître Jean-Joseph Wagner, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1267 du 17 juin 2010, amendé pour la dernière fois le 30 décembre 2011 conformément à un acte du susnommé Maître Jean-Joseph Wagner, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1130 le 4 mai 2012.

L'assemblée est ouverte à 11h00 sous la présidence de Monsieur Carsten Opitz, maître en droit, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Christine Kroeger, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Dr. Matthias Prochaska, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée a pour

Ordre du jour:

- 1. Réduction du capital social de la Société d'un montant de soixante-trois millions sept cent quatre-vingt-onze mille quatre-vingt-cinq dollars américains (USD 63.791.085) par l'annulation de cinq mille quatre cent soixante-sept virgule huit cent quatre-vingt-dix-neuf (5.467,899) parts sociales de catégorie J, six mille quatre cent quatre-vingt-quatorze virgule huit (6.494,8) parts sociales de catégorie I, six mille quatre cent quatre-vingt-quatorze virgule huit (6.494,8) parts sociales de catégorie G, six mille quatre cent quatre-vingt-quatorze virgule huit (6.494,8) parts sociales de catégorie F, six mille quatre cent quatre-vingt-quatorze virgule huit (6.494,8) parts sociales de catégorie E, six mille quatre cent quatre-vingt-quatorze virgule huit (6.494,8) parts sociales de catégorie D, six mille quatre cent quatre-vingt-quatorze virgule huit (6.494,8) parts sociales de catégorie C, six mille quatre cent quatre-vingt-quatorze virgule huit (6.494,8) parts sociales de catégorie B et six mille trois cent soixante-quatre virgule sept cent quatre-vingt-six (6.364,786) parts sociales de catégorie A, ayant une valeur nominale de mille dollars américains (USD 1.000) chacune dans le but de réduire ce premier d'un montant actuel de soixante-trois millions neuf cent vingt et un mille quatre-vingt-dix-neuf dollars américains (USD 63.921.099) à un nouveau montant de cent trente mille quatorze dollars américains (USD 130.014);
 - 2. Modification du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société; et
 - 3. Divers.
- II. Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.
- III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de soixante-trois millions sept cent quatre-vingtonze mille quatre-vingt-cinq dollars américains (USD 63.791.085) par l'annulation de cinq mille quatre cent soixante-sept virgule huit cent quatrevingt-dix-neuf (5.467,899) parts sociales de catégorie J, six mille quatre cent quatre-vingt-quatorze virgule huit (6.494,8) parts sociales de catégorie I, six mille quatre cent quatre-vingt-quatorze virgule huit



(6.494,8) parts sociales de catégorie H, six mille quatre cent quatre-vingt-quatorze virgule huit (6.494,8) parts sociales de catégorie G, six mille quatre cent quatre-vingtquatorze virgule huit (6.494,8) parts sociales de catégorie F, six mille quatre cent quatre-vingt-quatorze virgule huit (6.494,8) parts sociales de catégorie E, six mille quatre cent quatre-vingt-quatorze virgule huit (6.494,8) parts sociales de catégorie D, six mille quatre cent quatre-vingt-quatorze virgule huit (6.494,8) parts sociales de catégorie C, six mille quatre cent quatrevingt-quatorze virgule huit (6.494,8) parts sociales de catégorie B et six mille trois cent soixante-quatre virgule sept cent quatre-vingt-six (6.364,786) parts sociales de catégorie A de son montant actuel de soixante-trois millions neuf cent vingt et un mille quatre-vingt-dix-neuf dollars américains (USD 63,921,099), représenté par:

- six mille quatre cent quatre-vingt-quatorze virgule huit (6.494,8) parts sociales de catégorie A,
- six mille quatre cent quatre-vingt-quatorze virgule huit (6.494,8) parts sociales de catégorie B,
- six mille quatre cent quatre-vingt-quatorze virgule huit (6.494,8) parts sociales de catégorie C,
- six mille quatre cent quatre-vingt-quatorze virgule huit (6.494,8) parts sociales de catégorie D,
- six mille quatre cent quatre-vingt-quatorze virgule huit (6.494,8) parts sociales de catégorie E,
- six mille quatre cent quatre-vingt-quatorze virgule huit (6.494,8) parts sociales de catégorie F,
- six mille quatre cent quatre-vingt-quatorze virgule huit (6.494,8) parts sociales de catégorie G,
- six mille quatre cent quatre-vingt-quatorze virgule huit (6.494,8) parts sociales de catégorie H,
- six mille quatre cent quatre-vingt-quatorze virgule huit (6.494,8) parts sociales de catégorie l, et
- cinq mille quatre cent soixante-sept virgule huit cent quatrevingt-dix-neuf (5.467,899) parts sociales de catégorie J,

chacune ayant une valeur nominale de mille dollars américains (USD 1.000,-), à un nouveau montant ramené à cent trente mille quatorze dollars américains (USD 130.014) par l'annulation de cinq mille quatre cent soixante-sept virgule huit cent quatre-vingt-dix-neuf (5.467,899) parts sociales de catégorie J, six mille quatorze virgule huit (6.494,8) parts sociales de catégorie I, six mille quatre cent quatorze virgule huit (6.494,8) parts sociales de catégorie H, six mille quatre cent quatre-vingt-quatorze virgule huit (6.494,8) parts sociales de catégorie G, six mille quatre cent quatre-vingt-quatorze virgule huit (6.494,8) parts sociales de catégorie F, six mille quatre cent quatre-vingt-quatorze virgule huit (6.494,8) parts sociales de catégorie E, six mille quatre cent quatre-vingt-quatorze virgule huit (6.494,8) parts sociales de catégorie C, six mille quatre cent quatre-vingt-quatorze virgule huit (6.494,8) parts sociales de catégorie B et six mille trois cent soixante-quatre virgule sept cent quatre-vingt-six (6.364,786) parts sociales de catégorie A,

de manière à ce que le capital social désormais réduit soit représenté par:

- cent trente virgule zéro un quatre (130,014) parts sociales de catégorie A,

La réduction du capital social ainsi que l'annulation subséquente de cinq mille quatre cent soixante-sept virgule huit cent quatre-vingt-dix-neuf (5.467,899) parts sociales de catégorie J, six mille quatre cent quatre-vingtquatorze virgule huit (6.494,8) parts sociales de catégorie I, six mille quatre cent quatre-vingt-quatorze virgule huit (6.494,8) parts sociales de catégorie G, six mille quatre cent quatre-vingt-quatorze virgule huit (6.494,8) parts sociales de catégorie G, six mille quatre cent quatre-vingt-quatorze virgule huit (6.494,8) parts sociales de catégorie F, six mille quatre cent quatre-vingt-quatorze virgule huit (6.494,8) parts sociales de catégorie E, six mille quatre cent quatre-vingt-quatorze virgule huit (6.494,8) parts sociales de catégorie D, six mille quatre cent quatre-vingt-quatorze virgule huit (6.494,8) parts sociales de catégorie B et six mille trois cent soixante-quatre virgule sept cent quatre-vingt-six (6.364,786) parts sociales de catégorie A

sera effectuée en maintenant la proportion de l'actionnariat de chaque associé, au niveau des parts sociales de catégorie J, des parts sociales de catégorie H, des parts sociales de catégorie G, des parts sociales de catégorie F, des parts sociales de catégorie E, des parts sociales de catégorie D, des parts sociales de catégorie C, des parts sociales de catégorie B et des parts sociales de catégorie A, dans le capital social de la Société.

L'assemblée générale autorise le conseil de gérance de la Société à procéder à tout paiement en espèces ou en nature en conséquence de la présente résolution de réduire le capital social, et conformément à ladite résolution.

Deuxième résolution

En conséquence des résolutions ci-avant, l'article 5.1 des statuts de la Société est modifié de manière à avoir la teneur suivante:

« Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à cent trente mille quatorze dollars américains (USD 130.014), divisé en

- cent trente virgule zéro un quatre (130,014) parts sociales de catégorie A,

chaque part sociale ayant une valeur nominale de mille dollars américains (USD 1.000).»

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué à la somme de deux mille cinq cents euros.



Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux personnes comparantes, connues du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. OPITZ, C. KRÖGER, M. PROCHASKA, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 31 octobre 2012. Relation: EAC/2012/14441. Reçu soixante-quinze Euros (75,-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012153244/219.

(120201805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2012.

Lantiq Intermediate Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 3.198.977,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 147.556.

In the year two thousand and twelve, on the fourteenth day of November,

before Us, Maître Marc LOESCH, notary residing in Mondorf, acting in replacement of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, momentarily absent and who will remain the depositary of the present deed,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of LANTIQ INTERMEDIATE HOLDCO S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 147.556 (the Company).

The Company is incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, on August 4, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (Mémorial) number 1690 of September 2, 2009. The articles of association of the Company have been amended several times, most recently pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on February 8, 2012, published with the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 913 of April 6 th , 2012.

THERE APPEARED:

LANTIQ HOLDCO S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 147.045 (the Sole Shareholder),

duly represented by Mister Gianpiero SADDI, employee, with business address in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a proxy given under private seal.

The proxy, after signature "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of the registration formalities.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

- I. The Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;
- II. The agenda of the Meeting is worded as follows:
- 1. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 810,000 (eight hundred ten thousand United States Dollars) in order to bring the share capital from its present amount of USD 2,388,977 (two million three hundred eighty-eight thousand nine hundred seventy-seven United States Dollars) to USD 3,198,977 (three million one hundred ninety-eight thousand nine hundred seventy-seven United States Dollars) by way of the issuance of 810,000 (eight hundred ten thousand) shares of USD 1 (one United States Dollar) each.
 - 2. Subscription and payment of the share capital increase adopted under item 1. above by a contribution in cash.
 - 3. Subsequent amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company.
- 4. Amendment to the shareholder register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff in Luxembourg and any employee of SGG S.A. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the shareholder register of the Company.
 - III. The Sole Shareholder resolves to take the following resolutions:



First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of USD 810,000 (eight hundred ten thousand United States Dollars) in order to bring the share capital from its present amount of USD 2,388,977 (two million three hundred eighty-eight thousand nine hundred seventy-seven United States Dollars) to USD 3,198,977 (three million one hundred ninety-eight thousand nine hundred seventy-seven United States Dollars) by way of the issuance of 810,000 (eight hundred ten thousand) shares of USD 1 (one United States Dollar) each.

Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder declares to subscribe for 810,000 (eight hundred ten thousand) new shares of USD 1 (one United States Dollar) each and fully pays them up by way of a contribution in cash.

The amount of USD 810,000 (eight hundred ten thousand United States Dollars) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Second resolution

As a result of the foregoing resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

" **5.1.** The Company's share capital is set at USD 3,198,977 (three million one hundred ninety-eight thousand nine hundred seventy-seven United States Dollars) represented by 3,198,977 (three million one hundred ninety-eight thousand nine hundred seventy-seven) shares in registered form of one United States Dollar (USD 1.-) each, having such rights and obligations as set out in these Articles. In these Articles, "Shareholders" means holders at the relevant times of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the shareholder register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and/or any employee of SGG S.A. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the shareholder register of the Company.

Costs

The costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, to be borne by the Company by reason of this deed, amount approximately to two thousand four hundred euro (EUR 2,400.-).

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed. The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le quatorze novembre,

Par-devant Nous, Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf, agissant en remplacement de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, momentanément absente, laquelle restera le dépositaire de la présente minute,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de LANTIQ INTERMEDIATE HOLDCO S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.556 (la Société).

La Société a été constituée suivant un acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg le 4 août 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (Mémorial) numéro 11690 le 2 septembre 2009. Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises, et pour la dernière fois suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 8 février 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 913 du 6 avril 2012.

A COMPARU:

LANTIQ HOLDCO S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.045 (l'Associé Unique), dûment représenté par Monsieur Gianpiero SADDI, employé, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration, après signature «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités d'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:



- I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;
- II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:
- 1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de USD 810.000 (huit cent dix mille dollars américains) afin de porter le capital social de son montant actuel de USD 2.388.977 (deux millions trois cent quatre-vingt-huit mille neuf cent soixante-dix-sept dollars américains) à USD 3.198.977 (trois millions cent quatre-vingt-dix-huit mille neuf cent soixante-dix-sept dollars américains) par l'émission de 810.000 (huit cent dix mille) parts sociales de USD 1 (un dollar américain) chacune.
- 2. Souscription et libération de l'augmentation de capital social adoptée au point 1. ci-dessus par un apport en numéraire.
 - 3. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société.
- 4. Modification du registre des associés de la Société, afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, tout avocat ou employé de Loyens & Loeff à Luxembourg et/ou à tout employé de SGG S.A. pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.
 - III. L'Associé Unique décide de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L' Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de USD 810.000 (huit cent dix mille dollars américains) afin de porter le capital social de son montant actuel de USD 2.388.977 (deux millions trois cent quatre-vingt-huit mille neuf cent soixante-dix-sept dollars américains) à USD 3.198.977 (trois millions cent quatre-vingt-dix-huit mille neuf cent soixante-dix-sept dollars américains) par l'émission de 810.000 (huit cent dix mille) parts sociales de USD 1 (un dollar américain) chacune.

Souscription - Libération

L' Associé Unique déclare souscrire aux 810.000 (huit cent dix mille) nouvelles parts sociales de USD 1 (un dollar américain) chacune et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de USD 810.000 (huit cent dix mille dollars américains).

Le montant de USD 810.000 (huit cent dix mille dollars américains) est à la libre disposition de la Société, dont la preuve a été donnée au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à USD 3.198.977 (trois millions cent quatre-vingt-dix-huit mille neuf cent soixante-dix-sept dollars américains) répresenté par 3.198.977 (trois millions cent quatre-vingt-dix-huit mille neuf cent soixante-dix-sept) parts sociales sous forme nominative d'un dollar américain (USD 1) chacune, ayant ces droits et obligations tels qu'exposés dans les présents Statuts. Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs des Parts Sociales à un moment donné et "Associé" sera interprété en conséquence."

Troisième résolution

L'Associe Unique décide de modifier le registre des associés de la Société, afin d'y faire figurer les modifications cidessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, tout avocat ou employé de Loyens & Loeff à Luxembourg et/ou à tout employé de SGG S.A. pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts socials nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élèvent à environ deux mille quatre cents Euros (EUR 2.400.-).

Le notaire instrumentant, qui connaît et comprend la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture du présent acte faite à la partie comparante, il à signé ensemble avec le notaire le présent acte original. Signé: G. Saddi et M. Loesch.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 novembre 2012. LAC/2012/54227. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 23 novembre 2012.

Référence de publication: 2012153082/151.

(120202181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2012.

Euro Mall Luxembourg JV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 170.024.

In the year two thousand and twelve, on the sixteenth of November;

Before Us M e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

"Euro Mall Poland Holding A/S", a limited liability company, governed by the laws of Denmark established and having its registered office in DK-9000 Aalborg, Vestre Havnepromenade 7 (Denmark), and registered with the Danish Register of Trade and Companies under the number 25810465,

here represented by Mr. Alessandro MAIOCCHI, Senior Corporate Officer, with professional address in L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch, by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, has declared and requested the officiating notary to state:

- That the private limited liability company "Euro Mall Luxembourg JV S.à r.l.", (the "Company"), established and having its registered office in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, registered with the Trade and Companies' Registry of Luxembourg under number B 170024, has been incorporated by deed of the undersigned notary, on July 4, 2012, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1979 dated 9 August 2012 under reference 2012084306/349 and that its bylaws have not been amended since.
- That the appearing party is the sole actual partner (the "Sole Partner") of the Company and that it has taken, through its proxy-holder, the following resolutions:

First resolution

The Sole Partner decides to increase the subscribed capital by one hundred thousand Euros (EUR 100,000,-), so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) to one hundred twelve thousand and five hundred Euros (EUR 112,500,-), by the creation and issue of:

- 2.800 (two thousand eight hundred) new Class A shares with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each, having the same rights and obligations as the existing Class A shares (the "New Class A Shares") and
- 1,200 (one thousand two hundred) new Class B shares with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each, having the same rights and obligations as the existing Class B shares (the "New Class B Shares", together with the New Class A Shares, the "New Shares"),

which New Shares are subscribed for and paid by contribution in kind in the aggregate amount of one hundred thousand Euros (EUR 100,000,-) (the "Nominal Subscription Price"), together with a total share premium of seven hundred fifty seven thousand five hundred Euros (EUR 757,500.-) which is allocated as follows:

- five hundred thirty thousand two hundred fifty Euros (EUR 530,250.-) to the Class A shares;
- two hundred twenty-seven thousand two hundred fifty Euros (EUR 227,250.-) to the Class B shares; (the "Share Premium").

Subscription - Payment

There now appears the Sole Partner, represented as here above stated, who declares to subscribe for the New Shares and to pay the Nominal Subscription Price together with the Share Premium through a contribution in kind consisting in 100 (one hundred) shares (the "Shares") it currently holds and representing one hundred percent (100%) of the share capital of "Euro Mall Polska XIV Sp. z o.o.", a limited liability company incorporated and existing under the laws of Poland, having its registered office in Warsaw, Poland, at ul. Mszczonowska 2, 02-337 Warsaw, with a share capital amounting to PLN 50,000, entered into the companies register at the Polish National Court Register (KRS), kept by the District Court for Warsaw, XII Commercial Division of the National Court Register, under the KRS file number 74056 ("Euro Mall Polska XIV"), for a total amount of eight hundred fifty seven thousand five hundred Euros (EUR 857.500,-).

Evidence of the contribution in kind existence

Proof of the ownership and of the value of the Shares has been given to the undersigned notary who has been submitted with:

(i) an excerpt of the Polish commercial register of Euro Mall Polska XIV Sp. z o.o. dated November 14, 2012 (the "Excerpt");



- (ii) copy of the declaration of value issued by Euro Mall Poland Holding A/S on November 15, 2012, attesting the ownership of the Shares and proceeding to the valuation of the Shares (the "Declaration of Value")
- (iii) copy of the statement of contribution value issued by the board of managers of the Company (the "Statement of Contribution Value") confirming the value of the Contributed Shares provided by the Declaration of Value.

The Excerpt, the Declaration of Value and the Statement of Contribution Value, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder of the Sole Partner and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The Sole Partner, represented as here above stated, approves the above described contribution in kind and approves the valuation of the Shares as it results from the Declaration of Value.

Effective implementation of the contribution

The Sole Partner, represented as here above stated, acting in its capacity as contributor, declares:

- that the Shares are fully paid up;
- that it is the legal owner of the Shares which are transferable;
- that, except a security interest in favour of Bank Polska Kasa Opieki S.A. (the "Bank", who has consented to the contribution of the 100 (one hundred) Shares representing the entire share capital of Euro Mall Polska XIV to the Company), none of the Shares are encumbered with any pledge or usufruct, and that there exists no right to acquire any pledge or usufruct on the Shares.
 - that the transfer of the Shares is effective as of the date of the present deed; and
- that all further formalities to make the transfer of the Shares enforceable vis-à-vis the Bank and third parties have been or will be carried out in all relevant jurisdictions.

The letter of consent given by the Bank, dated November 13, 2012, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Second resolution

As consequence of the increase of corporate capital here above described, the Sole Partner resolves to amend article 6 of the articles of association of the Company, which will henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at one hundred twelve thousand five hundred Euros (EUR 112,500.-), represented by three thousand one hundred and fifty (3,150) class A shares with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each, and one thousand three hundred and fifty (1,350) class B shares with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings."

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately two thousand one hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document. After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le seize novembre:

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

"Euro Mall Poland Holding A/S", une société à responsabilité limitée régie par les lois danois, établie et ayant son siège social à DK-9000 Aalborg, Vestre Havnepromenade 7 (Danemark), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Danemark sous le numéro 25810465,

ici représentée par Monsieur Alessandro MAIOCCHI, Senior Corporate Officer, avec adresse professionnelle à L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.



Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société à responsabilité limitée "Euro Mail Luxembourg JV S.à r.l.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B170024, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 4 juillet 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1979 du 9 août 2012 sous référence 2012084306/349 et que les statuts n'ont pas encore été modifiés;
- Que la partie comparante est la seule associée actuelle (l'"Associée Unique") de la Société et qu'elle a pris, par son mandataire, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée Unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent mille Euros (EUR 100.000,-), pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) à cent douze mille cinq cents Euros (EUR 112.500,-) par l'émission de:

- deux mille huit cents (2.800) parts sociales nouvelles de catégorie A de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes ("Nouvelles Parts Sociales A"), et
- mille deux cents (1.200) parts sociales nouvelles de catégorie B de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes ("Nouvelles Parts Sociales B", avec les Nouvelles Parts Sociales A, les "Nouvelles Parts Sociales"),

lesquelles parts sociales nouvelles ont été souscrites and payé par un apport en nature pour un montant totale de cent mille Euros (100.000,- EUR) (le «Prix Nominale de Souscription»), ensemble avec un prime d'émission totale de sept cent cinquante-sept mille cinq cents Euros (EUR 757.500,-) alloué comme suit:

- cinq cent trente mille deux cent cinquante Euros (EUR 530.250,-) aux parts sociales de catégorie A;
- deux cent vingt-sept mille deux cent cinquante Euros (EUR 227.250,-) aux parts sociales de catégorie B; (le "Prime d'Emission").

Souscription - Libération

Est intervenue ensuite l'Associée Unique, représentée comme indiqué ci-avant, laquelle déclare de souscrire aux Nouvelles Parts Sociales et payer le Prix Nominale de Souscription conjointement au Prime d'Emission par le biais d'un apport en nature consistant en l'apport de 100 (cent) parts sociales (les "Parts") qu'elle détient actuellement dans et qui représentent le cents pour cents (100%) du capital social de "Euro Mall Polska XIV Sp. z o.o.", une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois de Pologne, avec capital social de PLN 50.000, ayant son siège social à PL-02-337 Varsovie, Pologne, ul. Mszczonowska 2, inscrite au Registre des Société auprès du Polish National Court Register (KRS) sous le numéro 74056 ("Euro Mail Polska XIV"), pour un montant total de huit cent cinquante-sept mille cinq cents Euros (EUR 857.500,-).

Preuve de l'existence de l'apport en nature

La preuve de la propriété et de la valeur des Parts a été fournie au notaire instrumentant qui s'est vue remettre:

- (ii) un extrait du registre de commerce polonais à la date du 14 novembre 2012 (l'"Extrait");
- (iii) une copie du rapport d'évaluation établis par le conseil de gérance de Euro Mall Poland Holding A/S du 15 novembre 2012, attestant de la propriété des Parts et procédant à leur évaluation (le "Rapport d'Evaluation"),
- (iv) une copie de la confirmation d'évaluation établis par le conseil de gérance de la Société du 15 novembre 2012, qui confirme l'évaluation des Parts fournie par le Rapport d'Evaluation (le "Confirmation d'Evaluation").

L'Extrait, le Rapport d'Evaluation et la Confirmation d'Evaluation après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de l'Associée Unique et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

L'Associée Unique, représentée comme indiqué ci-avant, approuve la description de l'apport en nature faite ci-dessus et approuve la valorisation des Parts telle qu'elle résulte du Rapport d'Evaluation.

Réalisation effective de l'apport

L'Associée Unique, représenté comme indiqué ci-avant, agissant en sa qualité d'apporteur, déclare:

- que les Parts sont entièrement libérées;
- qu'elle est le propriétaire des Parts qui sont transférables;
- que, hormis une sûreté en faveur de Bank Polska Kasa Opieki S.A. (la "Banque"), qui a consenti à la contribution de 100 (cent) Parts qui représentent le capital social total de Euro Mall Polska XIV à la Société, aucune des Parts n'est grevée d'un nantissement ou d'un usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un nantissement ou un usufruit sur les Parts;
 - que le transfert des Parts sera effectif à la date d'aujourd'hui;
- que toutes formalités visant à rendre le transfert de la propriété des Parts effectif vis-à-vis de la Banque et de toutes parties tierces ont été ou seront effectuées dans les juridictions concernées.

La lettre de consentement, datée du 13 novembre 2012, donnée par la Banque, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.



Deuxième résolution

En conséquence de l'augmentation de capital décrite ci-dessus, l'Associée Unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, lequel se lira dorénavant comme suit:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de cent douze mille cinq cent Euros (EUR 112.500,-) représenté par trois mille cent cinquante (3.150) parts sociales de classe A d'une valeur de vingt-cinq Euros (EUR 25,-), et mille trois cent cinquante (1.350) parts sociales de classe B d'une valeur de vingt cinq Euros (EUR 25,-).

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires."

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de deux mille cent Euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. MAIOCCHI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 novembre 2012. LAC/2012/54772. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 30 novembre 2012.

Référence de publication: 2012156935/186.

(120207812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2012.

Lavande, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7526 Mersch, 7, allée J.W. Léonard. R.C.S. Luxembourg B 173.031.

STATUTS

L'an deux mil douze, le seize novembre.

Pardevant Maître Urbain THOLL, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1.- La société anonyme IMMACO S.A., ayant son siège à L-7526 Mersch, 9, allée J.W. Léonard, inscrite au RCSL sous le numéro B 105.151,

lci représentée par deux de ses administrateurs, savoir:

- Madame Anneliese APPEL, gérante de sociétés, demeurant à Rollingen, administrateur de catégorie A,
- Monsieur Arsène GOUBER, employé privé, demeurant à Schoenfels, administrateur de catégorie B,
- 2.- La société anonyme METEC FINANCE S.A., ayant son siège à L-9278 Diekirch, 9, rue Sauerwiss, inscrite au RCSL sous le numéro B 114.585,

Ici représentée par son administrateur unique, Monsieur Oliver JACOB, indépendant, demeurant à Cruchten

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils ont déclaré constituer comme suit:

Art. 1 er. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de «LAVANDE».

Art. 2. Le siège est établi à Mersch.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision de la gérance en tout autre endroit de la localité. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'associé ou des associés réunis en assemblée générale.



- Art. 3. La société a pour objet, pour son propre compte ou pour compte de tiers:
- l'étude et la promotion de toutes réalisations immobilières et plus spécialement l'achat, la vente, l'échange d'immeubles bâtis et non bâtis.
 - la transformation, l'aménagement et la mise en valeur de tout bien immobilier,
 - la vente de matériaux de construction, en rapport avec l'activité principale,
 - l'administration de biens et la fonction de syndic de copropriété.

Elle peut entreprendre et réaliser toutes opérations et entreprises mobilières ou immobilières, industrielles, civiles, commerciales ou financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet social et même à tous autres objets qui sont de nature à favoriser ou à développer l'activité de la société.

Elle pourra emprunter, hypothéquer et gager ses biens au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers.

La société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle pourra être dissoute par décision de l'associé ou des associés.

Art. 5. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500,-) EUROS, représenté par CENT (100) parts sociales, d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ (125,-) EUROS chacune, entièrement souscrites et libérées en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500,-) EUROS se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Ces parts sociales ont toutes été souscrites comme suit:

- 1.- La société anonyme IMMACO S.A., ayant son siège à L-7526 Mersch, 9, allée J.W. Léonard,

 CINQUANTE parts
 50

 2.- La société anonyme METEC FINANCE S.A., ayant son siège à L-9278 Diekirch, 9, rue Sauerwiss,

 CINQUANTE parts
 50

 Total: CENT parts
 100
- Art. 6. Lorsque la société ne comprend qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il l'entend.

Lorsque la société comprend plusieurs associés les parts sont librement cessibles entre associés, sous réserve d'un droit de préemption pour chaque associé au prorata de sa participation dans le capital.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que de l'accord des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les cessions de parts ne sont opposables à la société et aux tiers que si elles ont été faites dans les formes prévues par l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que cette loi a été modifiée.

- Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé ou des associés ne mettent pas fin à la société.
- **Art. 8.** Les héritiers et créanciers de l'associé ou des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration.
- Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'associé ou par les associés avec ou sans limitation de leur mandat. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision de l'associé ou des associés.

Lorsqu'un gérant souhaitera se faire remplacer par un mandataire, le choix de ce dernier sera expressément soumis à l'approbation des associés.

- Art. 10. L'associé ou les associés fixent les pouvoirs du ou des gérants lors de leur nomination.
- **Art. 11.** Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent, en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
 - Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- **Art. 13.** A la fin de chaque exercice un bilan, un inventaire et un compte de profits et pertes seront établis. Le bénéfice net après déduction des frais d'exploitation, des traitements ainsi que des montants jugés nécessaire à titre d'amortissement et de réserves sera réparti comme suit:
 - a) cinq pour cent (5%) au moins pour la constitution de la réserve légale, dans la mesure des prescriptions légales;
 - b) le solde restant est à la disposition de l'assemblée générale.

Les pertes, s'il en existe, seront supportées par les associés proportionnellement au nombre de leurs parts, sans que toutefois aucun des associés puisse être tenu ou responsable au-delà du montant de ses parts.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice ou à défaut par l'associé ou par l'un des associés désigné d'un commun accord.

Le ou les liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.



Art. 14. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts l'associé ou les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur.

Le notaire a attiré l'attention des parties sur le fait que l'exercice de l'activité sociale prémentionnée requiert l'autorisation préalable des autorités compétentes.

Frais

Les frais de toute nature incombant à la société en raison de sa constitution sont estimés à MILLE DEUX CENT CINQUANTE (1.250,-) EUROS.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice social commence ce jour et se terminera le 31 décembre 2013.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les associés, représentant l'intégralité du capital social, ont déclaré se réunir en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se déclarent dûment convoqués et ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

- 1) Ils nomment pour une durée indéterminée:
- la société IMMACO S.A., prédite, comme gérant technique,
- la société METEC FINANCE S.A., prédite, comme gérant administratif.
- 2) La société sera valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des deux gérants.
- 3) Ils déclarent que l'adresse de la société est fixée à L-7526 Mersch, 7, allée J.W. Léonard.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude, date qu'entête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Appel, Gouber, Jacob, THOLL.

Enregistré à Mersch, le 21 novembre 2012. Relation: MER/2012/2710. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. Muller.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C.

Mersch, le 29 novembre 2012.

Référence de publication: 2012155944/104.

(120205997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Xasteria Capital S.à r.l., Société Anonyme, (anc. Recylnyest S.A.).

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy. R.C.S. Luxembourg B 142.330.

L'an deux mille douze.

Le quatorze novembre.

Pardevant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Recylnvest S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142330 (NIN 2008 2228 900),

constituée suivant acte reçu par le notaire Georges D'HUART, alors de résidence à Pétange, en date du 30 septembre 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2664 du 31 octobre 2008, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 12 avril 2012, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1293 du 24 mai 2012,

au capital social de trente-et-un mille Euros (€ 31.000.-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente-et-un Euros (€ 31.-) chacune, entièrement libérées.

L'assemblée est présidée par Madame Peggy SIMON, employée privée, demeurant professionnellement à Echternach, 9, Rabatt,

qui se nomme scrutateur et qui désigne comme secrétaire Madame Mariette SCHOU, employée privée, demeurant professionnellement à Echternach, 9, Rabatt.

Le bureau ayant ainsi été constitué, Madame le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Changement de la forme légale de la société d'une "société anonyme" en "société à responsabilité limitée".



- 2.- Changement de la raison sociale de la société en Xasteria Capital S.à r.l..
- 3.- Fixation du siège social à l'adresse suivante: L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy.
- 4.- Acceptation de démission de Monsieur Franck SERTIC de son poste d'administrateur unique avec décharge pour l'exécution de son mandat.
- 5.- Acceptation de la démission de la société ZIMMER & PARTNERS S.A. de son poste de commissaire aux comptes avec décharge pour l'exécution de son mandat.
 - 6.- Refonte complète des statuts pour les adapter à la loi luxembourgeoise sur les "sociétés à responsabilité limitée".
 - 7- Nomination d'un ou de plusieurs gérant(s) et détermination de ses(leurs) pouvoirs.
- II.- Que les actionnaires présents ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents et les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Qu'il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est représentée.

III.- Qu'en conséquence la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la forme légale de la société d'une "société anonyme" en "société à responsabilité limitée" et de transformer les actions en parts sociales.

Par cette transformation de la société anonyme en société à responsabilité limitée, aucune nouvelle société n'est créée. La société à responsabilité limitée est la continuation de la société anonyme telle qu'elle a existé jusqu'à présent, avec la même personnalité juridique et sans qu'aucun changement n'intervienne tant dans l'actif que dans le passif de cette société.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de changer la raison sociale de la société en Xasteria Capital S.à r.l..

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de fixer le siège social à l'adresse suivante: L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de Monsieur Franck SERTIC de son poste d'administrateur unique et lui accorde décharge pour l'exécution de son mandat.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de la société ZIMMER & PARTNERS S.A. de son poste de commissaire aux comptes et lui accorde décharge pour l'exécution de son mandat.

Sixième résolution

L'assemblée décide de modifier les statuts de la société afin de les adapter à la loi luxembourgeoise sur les "sociétés à responsabilité limitée" et de leur donner la teneur suivante:

Art. 1 er . Il existe une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915, la loi du 18 septembre 1933 telles qu'elles ont été modifiées et par les présents statuts.

La société peut avoir un associé unique ou plusieurs associés. L'associé unique peut s'adjoindre à tout moment un ou plusieurs co-associés, et de même les futurs associés peuvent prendre les mesures tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La société a pour objet la promotion immobilière, l'achat et la vente, la gestion et la mise en valeur d'immeubles au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger ainsi que la prise de participations financières dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de son portefeuille. Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptible de le favoriser.

Elle est autorisée à faire des emprunts et accorder des crédits et tous concours, prêts, avances, garanties ou cautionnements à des personnes privées, aux associés, ainsi que à des sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect.

- Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dissolution.
- Art. 4. La société prend la dénomination de Xasteria Capital S.à r.l..
- Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.



Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'une décision de l'associé unique ou du consentement des associés en cas de pluralité d'eux.

- **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000.-), représenté par mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de TRENTE-ET-UN EUROS (€ 31.-) chacune.
- **Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-dix-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.
- **Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.
- **Art. 9.** Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

- Art. 10. Le décès de l'associé unique ou de l'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne met pas fin à la société.
- **Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers de l'associé unique ou d'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.
- **Art. 12.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'associé unique ou par l'assemblée des associés. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa (leur) fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.
- **Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
 - Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique visées à l'alinéa qui précède sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, chacun d'eux peut participer aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi du 18 septembre 1933.

- Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.
- Art. 18. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celuici atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

- **Art. 19.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou par les associés en cas de pluralité d'eux, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.
 - Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, il est renvoyé aux dispositions légales.

Septième résolution

Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Franck SERTIC, administrateur de sociétés, né à Mont-Saint-Martin (France), le 9 décembre 1968 demeurant à L-4970 Bettange-sur-Mess, 1, rue Moltert,



- Monsieur Philippe WASILA, administrateur de société, né à Luxembourg, le 15 février 1967, demeurant à L-3363 Leudelange, 15, rue Pessendall.

Pour les opérations impliquant des montants inférieurs à cinquante mille Euros (50.000 EUR), la signature individuelle d'un gérant suffit pour engager la société.

Pour les opérations impliquant des montants supérieurs à cinquante mille Euros (50.000 EUR), les signatures conjointes des deux gérants seront requises.

Attribution des parts sociales

Toutes les mille (1.000) parts sociales ont été attribuées à la société anonyme RECYFINA S.A., avec siège social à L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 137.975.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. SIMON, M. SCHOU, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 16 novembre 2012. Relation: ECH/2012/1906. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 22 novembre 2012.

Référence de publication: 2012152582/152.

(120200907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

Ziwat-IPC.eu, Société Anonyme.

Siège social: L-4280 Esch-sur-Alzette, 34, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 154.050.

L'an deux mille douze, le huit octobre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ZIWAT-IPC.EU", (ci-après la "Société"), ayant son siège social à L-8399 Windhof, 3, rue d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 154.050, constituée originairement sous la dénomination de TAWIZ suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 7 juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1564 du 30 juillet 2010, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 8 février 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1175 du 10 mai 2012, contenant l'adoption de la dénomination actuelle.

L'assemblée est présidée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Olivier Emmanuel BIC, administrateur de sociétés, demeurant à L-4499 Limpach, 12, rue Centrale.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1. Constat de la libération intégrale du capital social.
- 2. Transfert de l'adresse du siège social vers L-4280 Esch-sur-Alzette, 34, boulevard Prince Henri.
- 3. Modification afférente du 1 er alinéa de l'article 4 des statuts.
- 4. Divers.
- B) Que les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence; ladite liste de présence, signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés et par les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.



- C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- D) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale constate, sur base d'une déclaration orale faite par l'administrateur unique de la Société, présent, que le capital social a été libéré intégralement.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de transférer l'adresse du siège social vers L-4280 Esch-sur-Alzette, 34, boulevard Prince Henri et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 4 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

« Art. 4. (1 er alinéa). Le siège social est établi dans la Commune d'Esch-sur-Alzette.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à 850,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Olivier Emmanuel BIC, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 12 octobre 2012. Relation GRE/2012/3764. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 16 novembre 2012.

Référence de publication: 2012153390/56.

(120201898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2012.

DEFILUX (Développement et Finance Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5652 Mondorf-les-Bains, 1, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 102.298.

EXTRAIT

Il résulte notamment des résolutions d'une assemblée générale tenue à Luxembourg en date du 30 novembre 2012 que:

- (1) l'assemblée a décidé de fixer le nombre des administrateurs à 1 (un), et celui du commissaire aux comptes à 1 (un); et
 - (2) l'assemblée a décidé de nommer comme administrateur unique:

Madame Laurence BIHR, née BENA, dirigeante de société, née le 3 aout 1967 à Metz, demeurant à F-57130 VAUX, 15, résidence Thiéchamp; et

(3) l'assemblée a décidé de nommer comme nouveau commissaire aux comptes, en remplacement de Monsieur Pierre SCHMIT:

Monsieur Richard GAUTHROT, commissaire aux comptes, né à Nancy (France), le 14 novembre 1960, demeurant à L-1747 Luxembourg, 38, Op der Heed; et.

(4) l'assemblée a décidé de nommer l'administrateur unique et le nouveau commissaire aux comptes pour une durée de mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale qui sera tenue en l'an 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2012.

Par délégation spéciale

Claude GEIBEN

Référence de publication: 2012156914/25.

(120207098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2012.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck